



Demande de CNF PAR filiation

Par **hichemhelal**, le **06/05/2015** à **12:06**

Bonjour, Bonsoir;

Je suis née en algérie, J'ai 30 ans marié avec des enfant, Mon péré et grand-mère ont acquis la nationalité française par filiation de mon arrière grand père, j'ai envoyé une demande de CNF au chteau de rentier depuis 2012 j'ai reçu un courriel en 2013 pour d'autre pieces justificative à propos de mon arr-grand père à ce jour aucune réponse, quand j'appel par voie phonique c'est des réponse type au quel j'ai droit, pour etre plus calire mon déplacement en france pourrais changer quelque chose de 1? DE 2 ai-je des chances d'avoir gains de cause....Merci d'avance mes dames & messieurs.

Par **hichemhelal**, le **06/05/2015** à **12:07**

mon père & grand mere ont eu la nationalité française qu'apres ma naissance pour etre plus clair & merci a vous

Par **iladis**, le **15/05/2015** à **16:53**

c'est ce que j'ai fais moi aussi depuis 2011 juillet et jusqua ce jour il n'arretent pas de me demander des pieces justificatif concernant ma grand mere .pour le deplacement ça changerais rien pck il n'es pas ouvert aux public c'est sois par tel ou engager un avocat mais ça c'est la derniere etape.tte façon cette procedure prend de 3 a 5 ans.d'abord ils demandent les document comme les extrait de naissances copie integrales et photocopie du regesitre des tes gd parent ton pere et les actes de mariages de tes gd parent et parent et d'autres document puis quand votr dossier es complet c'est l'authentification des document apres ton dossier entre chez le dactylo apres chez le greffier en chef et c'est lui qui decidera.si tout va bien tu recevra un courriel de lapart du consulat de france en algerie pck la cnf vien par valise diplomatique.voila j'esper ke je vous aider un peux cordialement.